

Santé au travail

Le défi de la seconde partie de carrière des agents

Selon le livre blanc de la FPT, les employeurs locaux ont pris la mesure du défi du «repositionnement» et de la reconversion. Mais le chantier reste immense.



Les questions de santé au travail, de reconversion, de «repositionnement» et de reclassement professionnels font partie des grands dossiers que les collectivités devront gérer prochainement. C'est donc sans surprise que le livre blanc de la FPT, baptisé «Demain, la fonction publique territoriale», qui a été adopté par le Conseil sup' le 6 juillet, y consacre une large part. Ces préoccupations seront «toujours plus prégnantes dans les années à venir, eu égard à la démographie des agents et à leur vieillissement, aux métiers exercés et aux réformes des retraites», précisent les auteurs (lire p.20).

APPRECIATION DIVERGENTE

La mise en œuvre de la procédure de reclassement «semble inégale, compte tenu de l'appréciation divergente des caractéristiques de la pénibilité». Des désaccords entre les autorités territoriales et les services de médecine préventive sur la réalité de la pénibilité et les mesures d'aménagement de postes de travail existent parfois. Et les comités d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail ne sont pas toujours consultés.

«Ces sujets sont majeurs, tout le monde est d'accord. Des progrès considérables doivent être accomplis en matière de formation tout au long de la vie, dans

la FPT comme ailleurs. Les employeurs peuvent jouer un rôle moteur. Les questions de reclassement, etc. sont centrales pour eux. Des agents mal positionnés peuvent représenter une importante perte de temps et d'argent», précise le président du CSFPT, Philippe Laurent. Il n'existe pas de solution uniforme. «Les réponses se font souvent au cas par cas. Notre collectivité a mis en place une cellule «mobilité» dotée d'un psychologue afin d'accompagner les agents vers le changement», indique Philippe Laurent, maire (UDI) de Sceaux (19700 hab., Hauts-de-Seine).

Le livre blanc met en avant quelques pistes de solutions. Dans le cas d'un dommage à la santé causé par le travail, une première étape consisterait à renforcer au niveau national l'alimentation de la Banque nationale de données (BND) placée auprès de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales. Elle collecte et traite les informations relatives aux accidents du travail et aux maladies professionnelles (AT-MP). Le logiciel Prorisq, outil de gestion des AT-MP développé par la Caisse

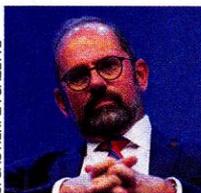
des dépôts, devrait être généralisé. Aujourd'hui, la BND ne collecte les données que de 40% de la population active de la FPT (hors services départementaux d'incendie et de secours).

DROIT À LA RECONVERSION

Les auteurs du livre blanc préconisent, en outre, la création d'un droit à la reconversion professionnelle. «Il serait souhaitable, dans le cadre de futures réflexions et analyses, d'envisager les conditions optimales de coordination des

matière d'hygiène, de sécurité, de conditions de travail et de prévention des risques psychosociaux dans les collectivités pourrait être réalisé. «Cet état des lieux pourrait mettre en évidence des actions innovantes et ayant contribué à améliorer la prévention et les conditions de travail», notent les auteurs.

Les réponses sont ainsi loin d'être toutes faites... et prêtes. Un rapport de l'inspection générale de l'administration sur la pénibilité rendu public le 6 juin



S. GAUTIER / LA GAZETTE

«Les employeurs publics peuvent jouer un rôle moteur. Les questions de reclassement, etc. sont centrales pour eux.»

Philippe Laurent, président du CSFPT

acteurs ainsi que l'organisme susceptible d'être le plus à même d'assurer cette mission», soulignent-ils. La Fédération nationale des centres de gestion a émis une proposition de loi portant la création d'un tel congé de reconversion professionnelle. En matière de santé au travail, plus généralement, un bilan des dispositions en

montre bien les difficultés pour à la fois collecter des informations et dégager des pistes d'action. Une concertation sur la sécurité et la santé au travail se poursuivra d'ici à la fin de l'année, a assuré le directeur général de l'administration et de la fonction publique, Thierry Le Goff, lors des travaux préparatoires. ● Agathe Vovard

Défendre les particularités de la FPT

«Demain, la fonction publique territoriale», le livre blanc du CSFPT présenté le 6 juillet, se voulait surtout un document consensuel. Il est divisé en cinq parties, avec peu de propositions concrètes. Mais l'objectif est d'expliquer, à ceux qui les ignoreraient, les particularités de la FPT. Et de présenter les défis à venir pour les collectivités. Notamment: le recrutement et

les concours, les carrières, les conditions d'emploi, la rémunération, la protection sociale complémentaire et l'impact des mutations des territoires. Le livre blanc identifie comme prioritaires les questions de «portabilité des droits», de mobilité ainsi que la place désormais réservée aux contractuels dans la FPT.

<http://goo.gl/tUym8L>